

**SECRETARIAT GENERAL**

**Direction générale des ressources humaines**

**Sous-direction de la gestion des carrières**

Bureau de gestion des carrières des personnels du second degré

DGRH B2-3

**ARRETÉ portant désignation des représentants de l'administration et du personnel à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des conseillers principaux d'éducation.**

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat;

VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale;

VU le décret n° 87-496 du 3 juillet 1987 modifié relatif aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des conseillers principaux d'éducation;

VU le décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat;

VU le décret n°2014-1029 du 9 septembre 2014 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et pour les élections professionnelles des maîtres des établissements d'enseignement privés des premier et second degrés sous contrat relevant du ministre chargé de l'éducation nationale;

VU l'arrêté du 3 juin 2014 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat;

VU l'arrêté du 9 septembre 2014 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche pour l'élection des représentants des personnels aux comités techniques, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 27 novembre au 4 décembre 2014;

VU le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections administratives paritaires signé par le bureau de vote électronique centralisateur le 5 décembre 2014;

VU le procès-verbal de choix des sièges signé par le bureau de vote électronique le 9 décembre 2014.

ARRETE

Article 1<sup>er</sup>. - Sont nommés membres de la commission administrative paritaire nationale du corps des conseillers principaux d'éducation, les représentants de l'Administration et les représentants des personnels désignés ci-après :

A/ Représentants de l'administration

a) Membres titulaires

- Mme Catherine GAUDY, directrice générale des ressources humaines, Présidente.
- M. Henri RIBIERAS, chef de service, adjoint à la directrice générale des ressources humaines.
- Mme Véronique GRIS, sous-directrice de la gestion des carrières des personnels enseignants de l'enseignement scolaire.
- Mme Nadine COLLINEAU, administrateur civil.
- Mme Marine LAMOTTE D'INCAMPS, attachée principale d'administration de l'Etat.
- Mme Géraldine TARDE, attachée principale d'administration de l'Etat.
- Mme Nathalie BATTISTI, attachée principale d'administration de l'Etat.
- M. Julien MOISSETTE, attaché principal d'administration de l'Etat.

b) Membres premiers suppléants

- Mme Fatima DOUHI, attachée principale d'administration de l'Etat.
- M. Olivier HERVY, attaché d'administration de l'Etat.
- M. Julien CAYLA, attaché principal d'administration de l'Etat.
- Mme Raphaëlle PARFAIT, attachée principale d'administration de l'Etat.
- Mme Christine SAUSSEREAU, attachée principale d'administration de l'Etat.
- M. Vianney DELEU, attaché principal d'administration de l'Etat.
- Mme Patricia BARTHOLY, attachée principale d'administration de l'Etat.
- Mme Elisabeth LUCAS, attachée d'administration de l'Etat.

c) Membres deuxièmes suppléants

- Mme Odile DUPUIS, attachée d'administration de l'Etat
- M. Arnaud VIALA, attaché d'administration de l'Etat.
- Mme Isabelle MEROLLE, attachée d'administration de l'Etat.
- Mme Catherine CHANAL, ingénieur d'études.
- Mme Corinne RAFFIN, attachée d'administration de l'Etat.
- M. Gregory MANJEAN, attaché d'administration de l'Etat.
- M. Lionel FRANCOIS, attaché principal d'administration de l'Etat.
- M. Francis TAILLANDIER, attaché d'administration de l'Etat.

B/ Représentants élus du personnel

a) Membres titulaires

1. Hors-classe

- Mme Pascale BALESTRAT, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

2. Classe normale

- Mme Valérie HERAUT, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

- M. Youcef NAOUA, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

- Mme Sandra KERREST, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

- Mme Laetitia PLASSAIS, SE-UNSA.

- M. David COLLILIEUX, SE-UNSA.

- M. Guy GARCIA, SGEN-CFDT.

- Mme Chantal KRIEF, FO-FNEC-FP.

b) Membres premiers suppléants

1. Hors-classe

- M. Olivier RALUY, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

2. Classe normale

- M. Olivier LELARGE, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

- Mme Clarisse MACE, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

- M. Alfred ZAMI, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

- Mme Elise CAPERAN, SE-UNSA.

- Mme Hawa SALL, SE-UNSA.

- Mme Dominique PASTEUR, SGEN-CFDT.

- Mme Virginie CAPERAN, FO-FNEC-FP.

c) Membres deuxièmes suppléants

1. Hors-classe

- M. Bernard OGIER-COLLIN, SNES/FSU-SNUEP/FSU

2. Classe normale

- Mme Sabrina DUBOIS, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

- M. Jean-Marie BARBAZANGES, SNES/FSU-SNUEP/FSU.

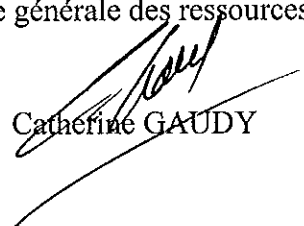
- Mme PASCALE JOHNEN, SNES/FSU-SNUEP/FSU.
- Mme Laurence GATINEAU, SE-UNSA.
- Mme Laurence FISHER, SE-UNSA.
- M. Mehdi EL HERECH, SGEN-CFDT.
- M. Samir CHIBANE, FO-FNEC-FP.

Article 2 : - Les membres de la commission administrative paritaire nationale, nommés par le présent arrêté, entreront en fonction le 1er janvier 2015.

Article 3. - La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 30 décembre 2014

La ministre de l'éducation nationale, de  
l'enseignement supérieur et de la recherche  
Pour la ministre et par délégation,  
La directrice générale des ressources humaines

  
Catherine GAUDY